



Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Viticole (BPREA VITICOLE)



Objectifs :

- créer ou reprendre une exploitation viticole, en bénéficiant des aides à l'installation (diplôme + PPP)
- acquérir une formation professionnelle de niveau 4 pour devenir responsable d'atelier vitivinicole, salarié qualifié pour la filière vitivinicole, chef de culture, caviste.
- acquérir des compétences en technique, en gestion administrative et pilotage d'exploitation.



1400h
1050h (30 semaines) en centre
350h (10 semaines) en entreprise
de septembre à juillet

en collaboration avec



Capacités- Compétences - Contenu de la Formation

C1. Se situer en tant que professionnel

- sciences du vivant
- identification des modèles agricoles
- environnement socio professionnel de l'entreprise viticole et de la filière
- histoire de l'agriculture et perspectives d'avenir
- réglementation des douanes

C2. Piloter le système de production

- statut social des chefs d'entreprise
- organisation et droit du travail
- formes de travail en commun
- Santé et Sécurité au Travail
- analyse et adaptation de la stratégie de l'entreprise



C3. Conduire le processus de production dans l'agroécosystème

- conduite de la vigne : de la pépinière à la vendange
- agronomie
- viticulture conventionnelle et biologique
- machinisme viticole

Stages en entreprise
pour acquérir
une démarche et
une pratique
professionnelles

C4. Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise

- prise en main de sa comptabilité
- analyse de ses résultats technico-économiques et financiers
- fiscalité agricole
- choix de la forme juridique de son entreprise
- réglementation foncière
- gestion de son patrimoine
- gestion prévisionnelle, gestion administrative
- démarche de projet

C5. Valoriser les produits ou services de l'entreprise

- choix de son circuit de commercialisation
- organisation de son espace de vente
- choix de ses moyens de communication
- techniques de vente et réglementation
- négociation

C6 et C7. Modules de spécialisation en lien avec son projet, au choix :

- transformation du raisin en vin, élevage, conservation et conditionnement du vin (œnologie)
- production sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine
OU - conduite et maintenance des matériels et équipement de production

Le programme de formation est disponible sur notre site (planning de l'année en cours).

T.S.V.P.



avec le Fonds social européen (FSE)

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



MAJ 24/04/20



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Modalités pédagogiques

La formation se déroule dans le cadre d'un parcours individualisé et adapté à chaque stagiaire.

Dans le cadre de la **Formation Ouverte ou A Distance (FOAD)** :

- certains modules sont proposés à distance via notre plateforme
- les regroupements obligatoires sont organisés au centre de formation (cours d'approfondissement, interventions de professionnels, visites d'entreprises, évaluations,...)

Publics concernés

- demandeur d'emploi qui désire s'insérer dans la filière viticole (installation, salariat)
- conjoint d'exploitant qui souhaite s'installer ou s'investir dans l'exploitation agricole
- salarié d'autre secteur qui souhaite se reconverter

Conditions d'entrée en formation

Avoir un projet professionnel - Participer à un entretien de motivation

Présenter une prescription de formation (Pôle Emploi, Mission Locale, Cap emploi, PAI)



Conditions d'Inscription au diplôme

- ✓ Être âgé de plus de 18 ans
- ✓ Avoir un CAPa, ou un diplôme de même niveau ou de niveau supérieur
- ✓ Justifier au moins de l'équivalent d'une année d'expérience professionnelle à taux plein à la délivrance de la dernière unité du diplôme

Les candidats ne justifiant pas d'un diplôme cité ci-dessus devront attester, soit d'une année d'activité professionnelle effective avant l'entrée en formation dans un secteur d'activité correspondant aux finalités du diplôme, soit de trois années d'activité professionnelle dans un autre secteur.

Validation de la Formation

- Brevet Professionnel de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture lorsque l'ensemble des UC définies sont acquises. Les candidats ont 5 ans pour obtenir l'ensemble des blocs de compétence.
- Prise en compte de la Validation d'Acquis Académiques pour l'individualisation du parcours de formation pour un candidat ayant un diplôme de niveau 4 et plus. Des évaluations certificatives peuvent être proposées au candidat à l'entrée selon son profil.
- Le BPREA peut être obtenu tout ou partie par la voie de la Validation d'Acquis d'Expérience (VAE). Nous consulter.
- Le Certificat Individuel pour l'utilisation des Produits Phytopharmaceutiques est obtenu par équivalence.

Poursuite de Formation

Après l'obtention du BP REA, possibilité de suivre une formation Certificat de Spécialisation



Rémunération / Financement

Selon son statut :

- le stagiaire peut être rémunéré (nous consulter pour étude de chaque cas)
- sa formation peut être financée par le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté ou les OPCO.

La formation est éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

Evaluation de l'action de formation

Bilan organisé avec les financeurs et les partenaires

Enquête de satisfaction proposée aux acteurs de la formation (stagiaires, tuteurs en entreprise,...)

Contact

Florence CODEMO (secrétaire), Bruno LAURENT (Coordonnateur formation),
Redouan BOUHAB (coordonnateur planning)

au :

CFPPA de Charolles

Chemin d'Ouze 71120 CHAROLLES

☎ 03 85 24 00 80

✉ cfppa.charolles@educagri.fr www.epl-fontaines.fr